



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DU BURKINA FASO
NATIONAL CIVIL AVIATION AGENCY OF BURKINA FASO

DECLARATION DE LA POLITIQUE DE SECURITE

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-BF) promeut et régule la sécurité de l'aviation au Burkina Faso. Elle est chargée de développer et de mettre en œuvre les stratégies, le cadre réglementaire et les procédures afin d'atteindre un haut niveau de sécurité dans les activités d'aviation civile qu'elle supervise.

A cet effet, l'ANAC-BF s'engage à :

- adopter un ensemble de règlements conformes aux normes, pratiques recommandées et procédures de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;
- définir clairement les obligations redditionnelles et responsabilités de tous les acteurs dans le développement et la réalisation de la stratégie et de la performance en matière de sécurité de l'aviation ;
- mettre en place un système d'analyses de données de sécurité et adopter une approche basée sur la performance en matière de gestion de la sécurité ;
- identifier des tendances de sécurité au sein de l'industrie aéronautique et adopter une approche basée sur le risque pour s'attaquer aux domaines présentant des problèmes de sécurité ;
- collaborer et consulter l'industrie aéronautique sur les questions de sécurité afin d'améliorer de façon continue la sécurité de l'aviation et de réduire les risques liés à l'exploitation aérienne;
- promouvoir les bonnes pratiques de sécurité et la culture juste au sein de l'industrie aéronautique en encourageant les comptes rendus (obligatoires et volontaires) des incidents et des dangers liés à la sécurité ;
- allouer des moyens financiers, matériels et humains suffisants pour assurer la supervision de la sécurité ;
- assurer la formation du personnel de sécurité afin qu'il puisse assumer de façon compétente ses fonctions et responsabilités en matière de supervision de la sécurité ;
- procéder à des examens de la gestion de la sécurité et veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises ;
- veiller à ce que l'application du système de gestion de la sécurité des activités de l'aviation produise un niveau de performance élevée.

Je m'engage et fais obligation au personnel de l'ANAC-BF et aux exploitants de services aériens exerçant au Burkina Faso de tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Ouagadougou, Le **08 AVR 2013**

Le Directeur Général

Abel SAWADOGO

Chevalier de l'ordre du mérite

